

Pièce déposée sous pli confidentiel

**Réponse du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 1
de la Régie de l'énergie
(« Régie »)**

- 1 **2. Références :** (i) Pièce B-0004, p. 8;
2 (ii) Pièce B-0004, p. 13;
3 (iii) Dossier R-4012-2017, pièce B-0030, p. 22 et 23;
4 (iv) Dossier R-3888-2014 phase 1, décision D-2015-209, p. 145.

5 **Préambule :**

- 6 (i) Les objectifs du Projet, tels que décrits par le Transporteur, sont :

7 *« Le Projet vise à assurer la pérennité des installations au poste des Montagnais par le*
8 *remplacement d'inductances shunt à 735 kV ainsi que des équipements connexes. Il permet de*
9 *maintenir la flexibilité d'exploitation et la capacité du service de transport entre les postes de la*
10 *centrale des Churchill Falls et de la Manicouagan. »*

11 Le Transporteur mentionne également :

12 *« Le Transporteur prévoit remplacer les inductances XL1 et XL3 par des inductances à 330 Mvar*
13 *pour permettre une plus grande flexibilité de contrôle de la tension au poste des Montagnais et*
14 *ainsi minimiser les manœuvres d'équipement dans les postes avoisinants. La capacité des*
15 *inductances XL2 et XL6 sera maintenue à 165 Mvar pour permettre de répondre à des besoins de*
16 *contrôle de tension de plus faible niveau. Cette répartition optimale de la capacité des*
17 *inductances shunt au poste des Montagnais tient compte des besoins de transport et permet de*
18 *minimiser le retrait de lignes entre les postes Churchill et de la Manicouagan. » [nous*
19 *soulignons]*

20 (ii) *« Tous les coûts d'investissement du Projet s'inscrivent dans la catégorie « Maintien des*
21 *actifs » et permettent le remplacement d'équipements qui ont dépassé leur durée de vie utile. Le*
22 *remplacement des inductances XL1 et XL3 de 165 Mvar par celles de 330 Mvar est entièrement*
23 *attribué à la catégorie « maintien des actifs » puisque le coût d'une inductance de 330 Mvar est*
24 *sensiblement identique à celui de 165 Mvar et le Transporteur associe chaque composante*
25 *majeure d'un projet à une seule catégorie d'investissements¹. » [nous soulignons]*

26 (iii) *« Maintien et amélioration de la qualité du service : les investissements de cette catégorie*
27 *sont destinés à la satisfaction de la clientèle et au maintien ou au rehaussement de la qualité du*
28 *service rendu par le Transporteur à l'égard de la demande existante. Essentiellement, ces projets*
29 *d'investissement représentent les solutions optimales retenues pour répondre à des*
30 *problématiques de performance qui touchent notamment le comportement du réseau de*
31 *transport, la continuité du service, la fiabilité des équipements ou la qualité de l'onde. » [nous*
32 *soulignons]*

33 (iv) Dans le cas où une composante constitue la totalité ou la majeure partie d'un projet, il est
34 mentionné :

¹ Le Transporteur réfère au dossier R-3888-2014, D-2015-209, par. 606 et 625.

1 « [607] Toutefois, lorsqu'une composante constitue la totalité ou la majeure partie d'un projet à
2 objectifs multiples, le Transporteur attribue à cette composante les coûts des catégories
3 d'investissements, répartis selon les proportions découlant de l'application de la méthode
4 séquentielle. »

5 **Demandes :**

6 **2.1** Veuillez fournir les coûts d'une inductance de 165 Mvar et d'une inductance de 330 Mvar,
7 respectivement.

8 **R2.1**

9 **Le coût d'une inductance de 165 Mvar est de 5,304 M\$ alors que celui d'une**
10 **inductance de 330 Mvar est de 5,667 M\$.**

11 **2.2** Veuillez préciser si le remplacement des inductances XL1 et XL3 par des inductances de
12 même capacité aurait permis « *de maintenir la flexibilité d'exploitation et la capacité du*
13 *service de transport entre les postes de la centrale des Churchill Falls et de la*
14 *Manicouagan* ». Veuillez expliquer.

15 **R2.2**

16 **Le remplacement des inductances, peu importe leur capacité, permet de maintenir**
17 **la flexibilité d'exploitation et la capacité du service de transport. L'objectif du Projet**
18 **vise ainsi à assurer la pérennité de ces équipements au poste des Montagnais. Par**
19 **ailleurs, l'augmentation de la capacité des inductances XL1 et XL3 permet une plus**
20 **grande flexibilité pour maintenir le niveau de tension considérant l'évolution des**
21 **besoins du réseau de transport au cours des dernières années, comme souligné à**
22 **la référence (i).**

23 **2.3** Veuillez préciser si les avantages additionnels que procurera l'ajout de deux inductances de
24 plus grande capacité, tels que soulignés à la référence (i), peuvent être attribués à des
25 activités relevant de la catégorie d'investissements « *Maintien et amélioration de la qualité*
26 *du service* », tels que présentés à la référence (iii). Veuillez expliquer.

27 **R2.3**

28 **Les avantages additionnels que procurera l'ajout de deux inductances de plus**
29 **grande capacité, soit une plus grande flexibilité pour maintenir le niveau de tension,**
30 **pourraient de par leur nature être attribués à la catégorie d'investissements**
31 **« *Maintien et amélioration de la qualité du service* ».**

32 **Toutefois, le Transporteur estime que l'écart de coût entre les inductances de**
33 **165 Mvar et 330 Mvar, soit 363 k\$ par inductance ou 1,7 % du coût du Projet pour les**
34 **inductances XL1 et XL3, n'est pas suffisamment important pour justifier**
35 **l'application de la méthode séquentielle et attribuer ce coût à la catégorie**
36 **d'investissement « *Maintien et amélioration de la qualité du service* ». Le**

1 **Transporteur a mentionné² que les projets, rencontrant plus d'un objectif,**
2 **s'inscrivent dans plusieurs catégories dans la mesure où celles-ci s'avèrent**
3 **matérielles.**

4 **De plus, le Transporteur a indiqué³ que l'attribution des coûts à plus d'une**
5 **catégorie d'investissement selon la méthode séquentielle, appliquée aux cas où un**
6 **équipement ou une composante constitue la majeure partie d'un projet à objectifs**
7 **multiples, implique un suivi particulier et que ces cas ne constituent pas la norme.**
8 **Le Transporteur a souligné⁴ qu'il doit concilier l'objectif d'une juste attribution des**
9 **coûts à celui d'un suivi juste et adéquat. Considérant le nombre élevé de projets**
10 **réalisés à chaque année, le Transporteur cherche à restreindre les cas d'exception**
11 **impliquant un suivi particulier.**

12 **Pour toutes ces raisons et dans la mesure où le Projet vise essentiellement le**
13 **remplacement d'inductances, le Transporteur est d'avis que l'attribution de coûts**
14 **du Projet à la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité du service » n'est**
15 **pas justifiée.**

16 **2.4** **Compte tenu des réponses précédentes et dans la mesure où le Projet vise essentiellement le**
17 **remplacement d'inductances, veuillez élaborer sur l'attribution d'une partie des coûts du**
18 **Projet à la catégorie « Maintien et amélioration de la qualité du service », selon les**
19 **indications de la référence (iv).**

20 **R2.4**
21 **Voir la réponse à la question 2.3.**

² Dossier R-3888-2014 – Phase 1, HQT-3, Document 1, p. 19, lignes 26-27.

³ Dossier R-3888-2014 – Phase 1, HQT-4, Document 1, R13.1 et R13.1.1.

⁴ Dossier R-3888-2014 – Phase 1, HQT-4, Document 1, R13.3.